

ARTPRICE.COM
Société Anonyme au capital de 6 651 515 euros
Siège social : Domaine de la Source 69270 ST ROMAIN AU MONT D OR
411 309 198 RCS LYON

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2016,
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice,
- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2016,
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Présentation du rapport du Président du conseil d'administration sur les travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne,
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du conseil sur les procédures de contrôle interne,
- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations réalisées au titre des options de souscriptions ou d'achat d'actions visées par l'article 225-184 du Code de Commerce,
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

* * * * *

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

Exposé des motifs :

**Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016
(1ère, 2ème et 3ème résolution)**

Nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'affectation du résultat bénéficiaire des comptes sociaux, de donner quitus de leur gestion à tous les administrateurs et de prendre acte qu'aucun dividende n'a été distribué ces

3 derniers exercices. L'activité et les résultats de cet exercice vous sont exposés en détail dans le rapport financier annuel d'Artprice disponible sur les sites :

- d'actusnews, diffuseur homologué par l'AMF :

https://www.actusnews.com/documents_communique/ACTUS-0-48252-rapport-financier-annuel-2016.pdf

- d'Artprice :

http://serveur.serveur.com/Press_Release/2017_pdf/artprice-rapport-financier-annuel-2016.pdf

PREMIERE RESOLUTION

Aprobation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

Aprobation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 990 566,39 euros à l'amortissement des pertes antérieures qui s'élèveraient ainsi à – 13 521 873,38 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Exposé des motifs :

Rapport sur les procédures de contrôle interne et sur les différentes opérations réalisées au titre des options de souscription ou d'achat d'actions (4ème et 5ème résolution)

Le Président du Conseil d'Administration a soumis au Conseil d'Administration qui l'a validé son rapport sur les procédures de contrôle interne qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général. Les informations concernant la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont détaillés dans le rapport de gestion de la société. Ce rapport du Président a également fait l'objet d'un rapport de la part des commissaires aux comptes. Ces deux rapports tout comme le rapport récapitulatif des opérations

réalisées au titre des options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2016 sont disponibles dans le rapport financier annuel d'Artprice publié sur les sites :

- d'actusnews, diffuseur homologué par l'AMF :

https://www.actusnews.com/documents_communiques/ACTUS-0-48252-rapport-financier-annuel-2016.pdf

- d'Artprice :

http://serveur.serveur.com/Press_Release/2017_pdf/artprice-rapport-financier-annuel-2016.pdf

QUATRIEME RESOLUTION

Prise de connaissance des rapports relatifs aux procédures de contrôle interne

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports émis :

- par le Président du Conseil d'Administration au titre de l'article L 225-37, portant sur les travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne dans la société, et approuvé par le Conseil d'Administration du 25 avril 2017,
- par les co-commissaires aux comptes portant sur ledit rapport,

en approuve les termes et le contenu.

CINQUIEME RESOLUTION

Prise de connaissance du rapport sur les opérations réalisées au titre des options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration rédigé en application de l'article L 225-184 du Code du Commerce, prend acte de l'absence d'opérations réalisées, au titre des options de souscription ou d'achat d'actions.

Exposé des motifs

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (6ème résolution)

Il vous est demandé de prendre connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, d'approuver les nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016, et prendre acte que celles conclues et autorisées durant les exercices antérieurs ont poursuivie leur exécution au cours de l'exercice écoulé et sont détaillées dans ledit rapport spécial inclus dans le rapport financier annuel publié sur les sites :

- d'actusnews, diffuseur homologué par l'AMF :

https://www.actusnews.com/documents_communiques/ACTUS-0-48252-rapport-financier-annuel-2016.pdf

- d'Artprice :

http://serveur.serveur.com/Press_Release/2017_pdf/artprice-rapport-financier-annuel-2016.pdf

SIXIEME RESOLUTION

Prise de connaissance des conventions visées aux articles L225-38 du code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions, dûment motivées, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relevant de l'article L. 225-38 dudit Code qui y sont mentionnées et prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

Exposé des motifs

Jetons de présence (7ème résolution)

Nous vous proposons de fixer, pour l'exercice 2017 et jusqu'à nouvelle décision de votre part, le montant annuel des jetons de présence à 30 000 €. L'augmentation des jetons de présence, par rapport aux exercices antérieurs, est justifiée par le souhait de nommer un administrateur indépendant supplémentaire dont la nomination est soumise à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2017.

SEPTIEME RESOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de 30 000 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Exposé des motifs

Renouvellement des mandats d'administrateurs (8ème résolution)

Nous vous proposons de renouveler les mandats de Mesdames Nadège EHRMANN et Valérie DUFOUR ainsi que de Messieurs Thierry EHRMANN et Sydney EHRMANN venant à expiration ce jour.

Il est précisé que :

- Madame Nadège EHRMANN est administratrice depuis 1997 et Présidente du Comité d'Audit depuis sa mise en place.
- Madame Valérie DUFOUR est administratrice depuis 2011. Madame Valérie DUFOUR est administratrice indépendante, au regard des critères prévus par le code Middledenext auquel la société se réfère, et Membre du Comité d'Audit depuis sa mise en place.
- Monsieur Thierry EHRMANN est administrateur et Président Directeur Général depuis 1999
- Monsieur Sydney EHRMANN est administrateur depuis 2004

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de Mesdames Nadège EHRMANN et Valérie DUFOUR ainsi que de Messieurs Thierry EHRMANN et Sydney EHRMANN viennent à expiration ce jour, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Exposé des motifs

Nomination d'un nouvel administrateur (9ème résolution)

Nous vous proposons de nommer Madame Frédérique LARGY en qualité de nouvel administratrice indépendante, au regard des critères prévus par le code Middledenext auquel la société se réfère, pour

six années, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction. Cette nomination permet au Conseil de se doter d'une seconde administratrice indépendante qui participerait, notamment, à l'exécution des missions confiées au Comité d'Audit.

Titulaire d'un DECS elle a travaillé pendant 7 ans dans différents cabinets d'expertise comptable avant d'intégrer le groupe ICADE en tant que Directrice Administrative et Financière puis, depuis 2007, en qualité de Contrôleuse de gestion. Son indépendance, par rapport au groupe Artprice et ses membres, son intérêt pour l'art et ses compétences administrative, comptable et financière sont apparues comme un véritable atout pour les membres du Conseil d'Administration.

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Frédérique LARGY, demeurant 250 chemin des Vosges 69270 Fontaine Saint Martin, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Exposé des motifs

Nomination des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant (10ème résolution)

Les mandats de FIDENT AUDIT, représentée par Monsieur Roger Pierre JERABEK, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Frank VIGGIANI, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente réunion. Pour suivre les recommandations de l'AMF et du Comité d'Audit, nous vous proposons de nommer Monsieur Nicolas PRIEST, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur Grégory ROJKOFF, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

Titulaire du Diplôme d'Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes et du DESCF, Monsieur Nicolas PRIEST dispose d'une solide expérience en matière de Commissariat aux comptes acquise, entre 1998 et 2009, au sein de différents Cabinets d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes nationaux et internationaux. Depuis 2009 il est le fondateur et Président du Groupe INELYS.

Spécialisé dans les métiers de l'audit (Commissariat aux comptes et dues diligences), Monsieur Grégory ROJKOFF dispose d'une expérience de plus de 15 ans dans le commissariat aux comptes auprès de Groupes ou de PME. Chargé de l'audit au sein du Groupe FIREX, il rejoint le groupe SEGAUD ASSOCIES/BF AUDIT PARTENAIRES en 2008 où il est associé depuis 2011.

DIXIEME RESOLUTION

Nomination des co-commissaires aux comptes

Les mandats de FIDENT AUDIT, représentée par Monsieur Roger Pierre JERABEK, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Frank VIGGIANI, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente réunion, et en conformité avec les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, l'Assemblée Générale décide :

- de nommer Monsieur Nicolas PRIEST, domicilié Parc de Saint Clair, 23 avenue de Poumeyrol, Bat. C, 69300 Caluire et Cuire, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire,

- et de nommer Monsieur Grégory ROJKOFF, domicilié 23 avenue de Poumeyrol, Bat. C, 69300 Caluire et Cuire, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,
pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Exposé des motifs

Pouvoir pour les formalités (11ème résolution)

Nous vous proposons de donner pouvoir pour permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à cette assemblée générale ordinaire annuelle

ONZIEME RESOLUTION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.